


Clôture de la séance du 26 mai 2026

DATE	NUMERO	OBJET	DECISIONS
26/05/2026	DE_045_2026	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026	adoptée
26/05/2026	DE_046_2026	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19/05/2026	adoptée
26/05/2026	DE_047_2026	CONSTRUCTION DEPOT COMMUNAL AVEC TOITURE PHOTOVOLTAIQUE : PLAN DE FINANCEMENT	adoptée
26/05/2026	DE_048_2026	EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS AIRES DE JEUX	adoptée

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BEUZON Célia	Conseillère municipale	excusée
CHAMBERT Jean-Pierre	Maire adjoint	
CLAPIER Suzette	Maire	
DELPERIE Laurent	Maire adjoint	
EYSSETTE Arnaud	Conseiller municipal	
FABRE Jean-Pierre	Conseiller municipal	
GERMAIN Sophie	Conseillère municipale	
LAFON Sabine	Maire adjointe	excusée
LAGARRIGUE Gilles	Conseiller municipal	
PERKS Laura	Conseillère municipale	
PONS Cindy	Conseillère municipale	
ROTTE Yves	Conseiller municipal	
VALETTE Marie-Hélène	Conseillère municipale	
VALIERE Christian	Conseiller municipal	
XAVIER Sébastien	Conseiller municipal	

Elu secrétaire de séance : Arnaud EYSSETTE

République Française
 Département : AVEYRON
 Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
SANVENSA - Commune

Séance du mardi 26 mai 2026

Délibération N° DE_045_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Suzette CLAPIER.

Présents : Suzette CLAPIER, Jean-Pierre CHAMBERT, Laurent DELPERIE, Christian VALIERE, Laura PERKS, Yves ROTTE, Sophie GERMAIN, Marie-Hélène VALETTE, Amaud EYSSETTE, Sébastien XAVIER, Gilles LAGARRIGUE, Jean-Pierre FABRE, Cindy PONS

Représentés :

Absents et Excusés : Sabine LAFON, Célia BEUZON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Amaud EYSSETTE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 5211-1,

Considérant que ces dispositions prévoient qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal, nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Considérant qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

Considérant que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la désignation de Monsieur Arnaud EYSSETTE comme secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Suzette CLAPIER
Président de séance



Arnaud EYSSETTE
Secrétaire de séance



DE_045_2026

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le



ID : 012-211202593-20260526-DE_045_2026-DE

Reçue en Préfecture le
Publiée le

26/05/26

République Française
 Département : AVEYRON
 Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
SANVENSA - Commune

Séance du mardi 26 mai 2026

Délibération N° DE_046_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Suzette CLAPIER.

Présents : Suzette CLAPIER, Jean-Pierre CHAMBERT, Laurent DELPERIE, Christian VALIERE, Laura PERKS, Yves ROTTE, Sophie GERMAIN, Marie-Hélène VALETTE, Arnaud EYSSETTE, Sébastien XAVIER, Gilles LAGARRIGUE, Jean-Pierre FABRE, Cindy PONS

Représentés :

Absents et Excusés : Sabine LAFON, Célia BEUZON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Arnaud EYSSETTE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19/05/2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 5211-1,

Considérant que ces dispositions prévoient que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête le procès-verbal de la séance en date du 19 mai 2026 annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Suzette CLAPIER
Président de séance

Arnaud EYSSETTE
Secrétaire de séance




Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 012-211202593-20260526-DE_046_2026-DE



Reçue en Préfecture le
Publiée le

26/05/26

République Française
 Département : AVEYRON
 Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
SANVENSA - Commune

Séance du mardi 26 mai 2026

Délibération N° DE_047_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Suzette CLAPIER.

Présents : Suzette CLAPIER, Jean-Pierre CHAMBERT, Laurent DELPERIE, Christian VALIERE, Laura PERKS, Yves ROTTE, Sophie GERMAIN, Marie-Hélène VALETTE, Amaud EYSSETTE, Sébastien XAVIER, Gilles LAGARRIGUE, Jean-Pierre FABRE, Cindy PONS

Représentés :

Absents et Excusés : Sabine LAFON, Célia BEUZON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Amaud EYSSETTE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : CONSTRUCTION DEPOT COMMUNAL AVEC TOITURE PHOTOVOLTAIQUE
: PLAN DE FINANCEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de construction d'un dépôt communal comprenant une toiture équipée de panneaux photovoltaïques permettant la production d'électricité renouvelable ;

Considérant que le coût prévisionnel HT du projet est estimé à **517 000 € HT** ;

Considérant l'intérêt du projet tant pour les besoins des services municipaux que pour le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des dépenses énergétiques de la collectivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de construction d'un hangar équipé de panneaux photovoltaïques pour un montant prévisionnel de **517 000 € HT** ;
- D'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses

Montant HT

Travaux de construction du hangar	390 000 €
Honoraires, études et divers	80 000 €
Dépenses Imprévues	47 000 €
Total des dépenses	517 000 €
Recettes	Montant
Subvention Région FRI (montant plafond)	21 000 €
Subvention Département 30%	155 100 €
Autofinancement : emprunt	340 900 €
Total des recettes	517 000 €

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de la Région et du Département.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Suzette CLAPIER
Président de séance



Arnaud EYSSETTE
Secrétaire de séance



Reçue en Préfecture le
Publiée le

26/05/26

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
SANVENSA - Commune

Séance du mardi 26 mai 2026

Délibération N° DE_048_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Suzette CLAPIER.

Présents : Suzette CLAPIER, Jean-Pierre CHAMBERT, Laurent DELPERIE, Christian VALIERE, Laura PERKS, Yves ROTTE, Sophie GERMAIN, Marie-Hélène VALETTE, Amaud EYSSETTE, Sébastien XAVIER, Gilles LAGARRIGUE, Jean-Pierre FABRE, Cindy PONS

Représentés :

Absents et Excusés : Sabine LAFON, Célia BEUZON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Amaud EYSSETTE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS AIRES DE JEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L2121-29 et L.2131-2,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.3 et R.2122-8,

Considérant que le montant des fournitures est inférieur à 60 000 € HT,

Considérant la nécessité d'améliorer et de sécuriser les équipements de loisirs destinés aux enfants sur les aires de jeux communales ;

Considérant la volonté de la commune de proposer des équipements ludiques adaptés aux différentes tranches d'âge et conformes aux normes de sécurité en vigueur ;

Considérant les devis présentés pour l'acquisition et l'installation des équipements ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le devis de l'entreprise id verte située à Bozouls (12) pour un montant de 26 616.00 € HT – 31 459.20 € TTC,
- de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante pour inscription des crédits au budget primitif principal 2026 :

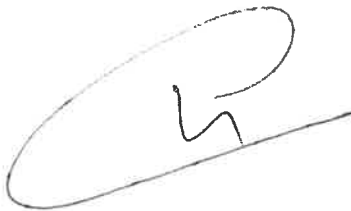
Fonctionnement	Recettes	Dépenses
	0	0

TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2138 - 0	Autres constructions	0	-31 460
2188 - 318	Équipements aires de jeux	0	31 460
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis, tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Suzette CLAPIER
Président de séance



Arnaud EYSSETTE
Secrétaire de séance



Reçue en Préfecture le
Publiée le

26/05/26